

Rapport sur l'empreinte carbone et divulgation
partielle des informations financières liées au climat,
conforme aux recommandations de la TCFD

Date de publication : 2025

COFOMO

TABLE DES MATIÈRES

• 1 - INTRODUCTION _____	3
• 2 - INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE DE COFOMO _____	4
2.1 MÉTHODOLOGIE _____	4
2.2 QUANTIFICATION DE L'EMPREINTE CARBONE DE COFOMO _____	7
• 3 - DIVULGATION PARTIELLE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES LIÉES AU CLIMAT, CONFORME AUX RECOMMANDATIONS DE LA TCFD _____	10
3.1 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT GÉNÉRAL DE COFOMO ENVERS LA TCFD _____	11
3.2 DIVULGATION RELATIVE À LA GOUVERNANCE DE COFOMO _____	12
3.2.1 DESCRIPTION DE LA SURVEILLANCE EXERCÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT _____	12
3.2.2 DESCRIPTION DU RÔLE DE LA DIRECTION DANS L'ÉVALUATION ET LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT _____	13
3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS _____	14



1. INTRODUCTION

Fondée en 1995, Cofomo est une firme canadienne de services-conseils en technologies de l'information (TI), reconnue pour son leadership en soutien TI et en transformation numérique. Avec des bureaux à Montréal, Québec et Ottawa, Cofomo accompagne des organisations publiques et privées dans l'atteinte de leurs objectifs d'innovation, d'agilité et de performance.

Dans le cadre de la structuration de sa stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), Cofomo a identifié la lutte contre les changements climatiques comme un pilier central de son approche en matière de responsabilité d'entreprise. Cet engagement traduit une volonté de mieux comprendre et de réduire son impact environnemental, en particulier en ce qui concerne ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans cet esprit, Cofomo a adhéré au Défi carboneutre du gouvernement du Canada, s'engageant à atteindre la carboneutralité de ses émissions de portées 1 et 2 au Canada, ainsi que de certaines catégories d'émissions de portée 3, d'ici 2050. L'objectif de carboneutralité de Cofomo est consolidé et englobe ses émissions de portées 1 et 2, ainsi que certaines émissions de portée 3. Cette initiative constitue à la fois un levier stratégique pour renforcer notre engagement ESG et une opportunité structurante pour intégrer les enjeux climatiques à notre gouvernance d'entreprise.

Dans ce contexte, nous avons réalisé notre premier bilan carbone en collaboration avec un cabinet externe indépendant, conformément à la méthodologie du GHG Protocol. Nous avons également publié une première divulgation partielle des informations financières liées au climat, conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), avec le soutien du même cabinet.

2. INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE DE COFOMO

2.1 MÉTHODOLOGIE

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Cofomo a été réalisé conformément au GHG Protocol, en alignement avec les exigences du Défi carboneutre 2050 du gouvernement du Canada.

Périmètre organisationnel

Le périmètre couvre l'ensemble des activités sous le contrôle opérationnel de Cofomo, incluant les cinq bureaux suivants :

- 1000, rue De la Gauchetière Ouest (Montréal)
- 425, boulevard De Maisonneuve Ouest (Montréal)
- 825, boulevard Lebourgneuf (Québec)
- 420, boulevard Charest (Québec)
- 368, rue Dalhousie (Ottawa)



2. INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE DE COFOMO

2.1 MÉTHODOLOGIE

Périmètre des émissions

Les émissions ont été quantifiées pour les catégories suivantes :

- **Portée 1** : Émissions directes provenant de la consommation de carburant et des fuites de réfrigérant sur les sites ainsi que des équipements mobiles associés, basées sur les données fournies par les propriétaires des locaux.
- **Portée 2** : Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de vapeur et de chauffage dans les bureaux, basées sur les données fournies par les propriétaires des locaux.
- **Portée 3** : La catégorie la plus pertinente — les émissions liées à l'achat de biens et services (Portée 3 – Catégorie 1) — a été sélectionnée conformément aux recommandations du Défi carboneutre. L'inventaire des émissions de la portée 3 a été réalisé selon une approche basée sur les dépenses.



Conformément aux exigences du Défi carboneutre, Cofomo a évalué toutes les catégories de la portée 3 afin d'identifier celle présentant l'empreinte carbone la plus importante.

Une analyse comparative avec des entreprises similaires du secteur, ainsi qu'un calcul préliminaire des émissions pour les catégories potentiellement significatives, ont été réalisés.

À l'issue de ce processus, la Catégorie 1 – Achat de biens et services a été identifiée comme la plus pertinente pour Cofomo.



2. INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE DE COFOMO

2.1 MÉTHODOLOGIE

Année de référence

L'inventaire couvre la période fiscale 2023-2024, du 1er mai 2023 au 30 avril 2024.

L'inventaire de l'année de référence a été établi en 2025, suite à l'adhésion de Cofomo au Défi carboneutre.

Les bases de référence de Cofomo pour les portées 1, 2 et 3 sont ventilées. Les émissions de la portée 3 incluent uniquement la catégorie la plus significative — Catégorie 1 : Achat de biens et services.

Sources de données

La quantification des émissions de GES repose sur les types de sources suivants :

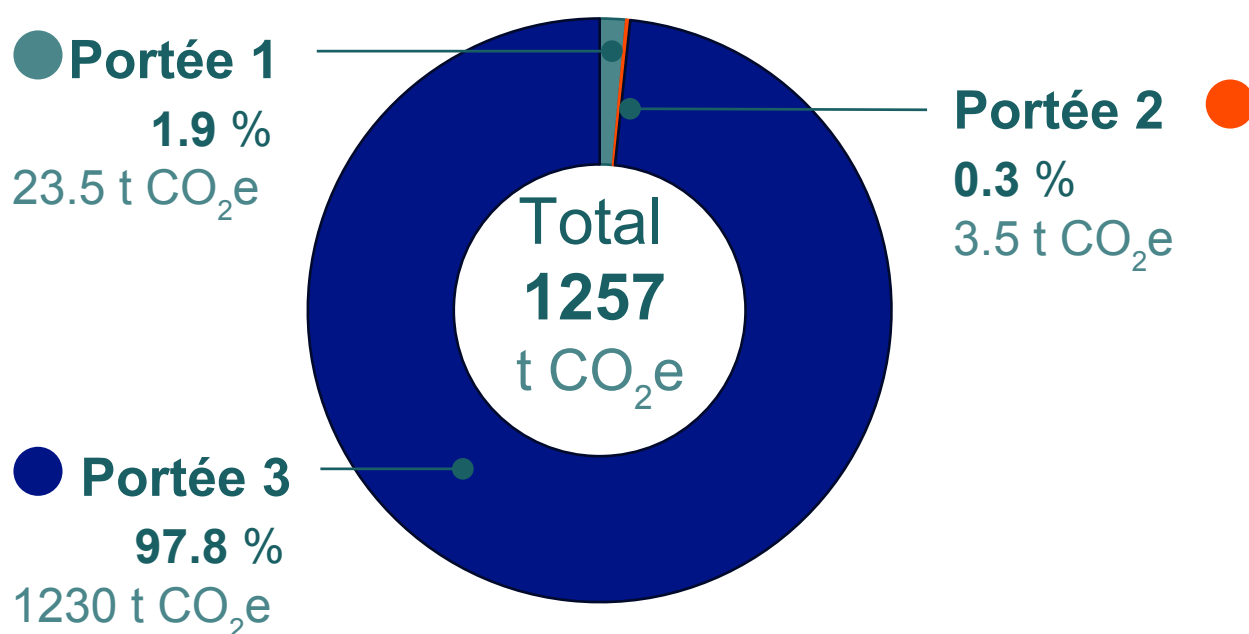
- Données primaires : consommation d'énergie et fuites de réfrigérant fournies par les propriétaires commerciaux ; données internes relatives aux dépenses annuelles en biens, services et déplacements professionnels.
- Données secondaires : facteurs d'émission issus du Rapport national d'inventaire (RNI) du Canada, de la base de données de l'EPA américaine, et de Statistique Canada.
- Jugement d'expert et hypothèses : lorsque les données étaient absentes ou incomplètes, des estimations ont été réalisées à partir de publications techniques, de pratiques courantes du secteur ou d'avis d'experts.

Calcul des émissions

Les émissions ont été calculées en multipliant les données d'activité (par exemple, consommation d'énergie, dépenses) par des facteurs d'émission spécifiques à chaque source, conformément aux meilleures pratiques recommandées.

2. INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE DE COFOMO

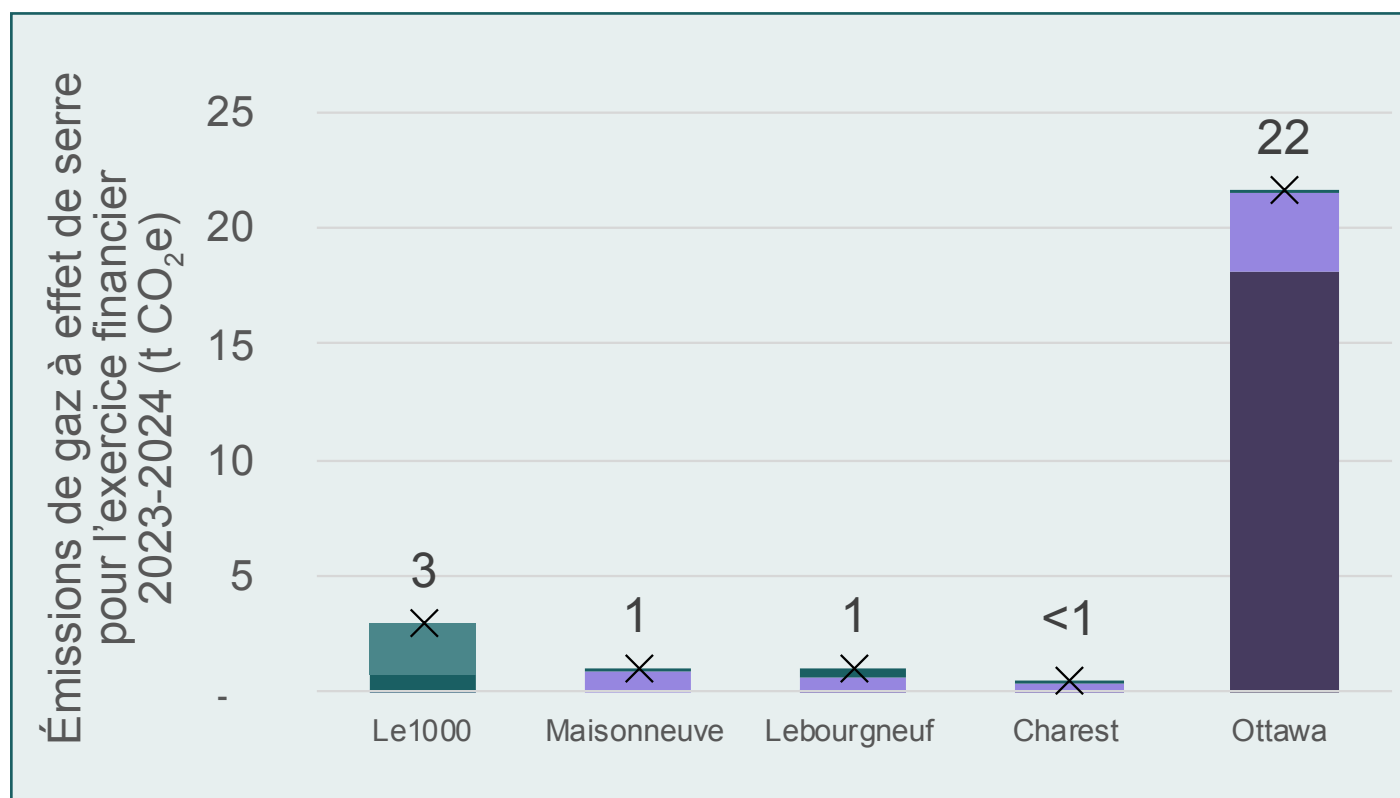
2.2 QUANTIFICATION DE L'EMPREINTE CARBONE DE COFOMO



L'empreinte carbone partielle des activités de COFOMO est estimée à 1257 tonnes équivalent CO₂ pour l'exercice financier 2023-2024.

2. INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE DE COFOMO

2.2 QUANTIFICATION DE L'EMPREINTE CARBONE DE COFOMO Portée 1 et 2



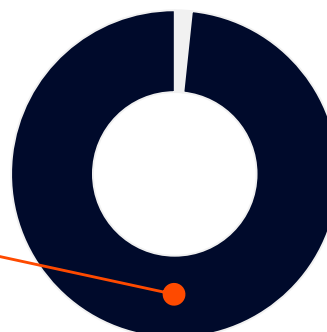
■ Vapeur ■ Électricité ■ Pertes de réfrigérant ■ Énergie du bâtiment × TOTAL

2. INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE DE COFOMO

2.2 QUANTIFICATION DE L'EMPREINTE CARBONE DE COFOMO Portée 3 Catégorie 1

Portée 3 – Catégorie 1 : Production des biens et services achetés	Résultats(t CO ₂ e/an)	Contribution relative de la catégorie 1(%)
TOTAL	1 230	100%
Logiciels	520	42%
Traitement et hébergement des données (cloud)	227	18%
Services juridiques	126	10%
Publication et diffusion internet	94	8%
Réparation et maintenance d'équipements électroniques	46	4%
Restaurants	40	3%
Hôtels	25	2%
Télécommunications sans fil	21	2%
Autres 15 produits et services représentant moins de 2 % des émissions de GES	131	11%

1230 t CO₂e





3. DIVULGATION PARTIELLE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES LIÉES AU CLIMAT, CONFORME AUX RECOMMANDATIONS DE LA TCFD



3. DIVULGATION PARTIELLE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES LIÉES AU CLIMAT, CONFORME AUX RECOMMANDATIONS DE LA TCFD

3.1 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT GÉNÉRAL DE COFOMO ENVERS LA TCFD

Dans le cadre de son engagement au Défi carboneutre 2050 du gouvernement du Canada, Cofomo reconnaît l'importance cruciale d'intégrer les risques et opportunités liés au climat dans sa planification stratégique. En tant que fournisseur de premier plan de services de soutien et de conseil en TI, Cofomo prend conscience de l'impact transformateur des changements climatiques sur l'économie numérique et sur l'évolution des besoins de ses clients dans tous les secteurs. L'entreprise prend des mesures proactives pour renforcer la résilience organisationnelle, stimuler l'innovation technologique et soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone.

En conformité avec les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées au climat (TCFD), Cofomo s'engage à mettre en œuvre progressivement les meilleures pratiques en matière de gouvernance climatique, de stratégie, de gestion des risques, ainsi que d'utilisation des indicateurs et objectifs. Cela inclut la divulgation transparente de ses efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment celles liées aux opérations numériques et aux achats, tout en identifiant et en gérant les risques climatiques et en tirant parti des opportunités émergentes.

Par cet engagement, Cofomo vise à créer une valeur durable pour ses clients, employés et partenaires en alignant ses opérations et services avec les objectifs climatiques, tout en contribuant activement à la transition sociétale vers la carboneutralité.



3. DIVULGATION PARTIELLE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES LIÉES AU CLIMAT, CONFORME AUX RECOMMANDATIONS DE LA TCFD

3.2 DIVULGATION RELATIVE À LA GOUVERNANCE DE COFOMO

3.2.1 Description de la surveillance exercée par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat

Le conseil d'administration de Cofomo joue un rôle central dans l'orientation et la supervision des initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise. La supervision des enjeux ESG est assurée par le comité de gouvernance du conseil, composé de deux représentants des actionnaires et d'un membre de l'équipe de direction, à savoir le vice-président exécutif et chef de la direction financière. Ce comité fournit une orientation stratégique et suit les actions ESG au nom de l'ensemble du conseil.

Bien que les sujets ESG ne soient pas systématiquement inclus à chaque ordre du jour, des mises à jour sur la politique ESG et le plan d'action sont examinées au moins trimestriellement, en fonction de l'importance et de l'avancement des dossiers. Le comité de gouvernance veille à ce que les développements clés soient présentés au conseil dans son ensemble pour discussion et alignement, lorsque cela est approprié.

Depuis 2024, les considérations ESG sont formellement intégrées aux processus de planification stratégique et financière de Cofomo. Cet engagement se traduit par l'adoption de l'ESG comme l'un des piliers fondamentaux du cadre stratégique de l'entreprise. Cofomo s'attache désormais à opérationnaliser davantage l'ESG en intégrant l'évaluation des risques et opportunités liés au climat dans ses pratiques formelles de gestion des risques d'entreprise.

L'engagement de Cofomo à atteindre la carboneutralité des émissions de gaz à effet de serre (GES), en conformité avec le Défi carboneutre du gouvernement du Canada, a été officiellement approuvé par le conseil d'administration. Le conseil supervisera les progrès de l'entreprise vers les objectifs intermédiaires et à long terme avec le même niveau de gouvernance et de rigueur appliqué à la stratégie ESG globale.



3. DIVULGATION PARTIELLE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES LIÉES AU CLIMAT, CONFORME AUX RECOMMANDATIONS DE LA TCFD

3.2 DIVULGATION RELATIVE À LA GOUVERNANCE DE COFOMO

3.2.2 Description du rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat

En 2024, Cofomo a créé un nouveau poste au sein de l'organisation : Directeur des pratiques ESG. Ce rôle relève du premier vice-président et trésorier, finances. En collaboration avec le vice-président exécutif et chef de la direction financière, ils forment le sous-comité politique ESG, qui rend compte directement au comité de gouvernance du conseil d'administration. Le sous-comité et le directeur ESG sont responsables de la mise en œuvre du plan d'action ESG et de l'atteinte de ses objectifs, y compris les cibles liées au climat.

Cofomo a également mis en place un Comité ESG interne, composé de représentants de différents départements (corporatif et opérations) et des trois sites d'affaires de l'entreprise. Sous la direction du directeur ESG, ce comité se réunit régulièrement, selon l'avancement et l'importance des initiatives en cours. Les principales mises à jour et résultats sont communiqués au sous-comité politique ESG, assurant ainsi l'alignement et la communication avec la direction exécutive et la gouvernance au niveau du conseil d'administration.



3. DIVULGATION PARTIELLE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES LIÉES AU CLIMAT, CONFORME AUX RECOMMANDATIONS DE LA TCFD

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Cofomo publie une empreinte carbone couvrant ses émissions directes (Portée 1) et indirectes (Portée 2 ainsi que la catégorie la plus pertinente de la Portée 3) de gaz à effet de serre (GES). Cette empreinte carbone partielle est calculée conformément à la méthodologie du GHG Protocol.

Pour comptabiliser et rapporter ses émissions de GES, Cofomo applique l'approche de contrôle et inclut 100 % des émissions provenant des opérations sur lesquelles elle exerce un contrôle (Portées 1 et 2). Le périmètre organisationnel englobe ainsi les cinq (5) bureaux dans lesquels l'entreprise opère durant l'exercice financier du 1er mai 2023 au 30 avril 2024. Cette dernière année constitue également l'année de référence (année de base) choisie pour la définition et le suivi de ses objectifs de réduction des émissions de GES.

Pour identifier la catégorie la plus importante de la portée 3 pour l'entreprise, une analyse comparative des émissions de GES de portée 3 déclarées par des entreprises similaires a été réalisée. Une évaluation de haut niveau a ensuite été menée sur les catégories 1 (biens et services achetés), 6 (déplacements professionnels) et 7 (trajets domicile-travail) de la portée 3, en utilisant les données primaires de l'entreprise. Sur la base de ce benchmark et du premier calcul préliminaire, la catégorie 1 de la portée 3 a été identifiée comme la catégorie la plus pertinente pour Cofomo.

L'empreinte carbone partielle de Cofomo est donc la suivante :

- Émissions totales de GES : **1257 t CO₂e**
- Portée 1 : **23,5 t CO₂e**
- Portée 2 : **3,5 t CO₂e**
- Portée 3 catégorie 1 : **1230 t CO₂e**

Cette divulgation répond spécifiquement à une partie de l'item b) (divulguer les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et, le cas échéant, 3, ainsi que les risques associés) de la section Mesures et objectifs du cadre TCFD. Comme Cofomo n'a pas encore réalisé d'évaluation formelle des risques climatiques, les items a) (mesures utilisées pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat) et c) (objectifs utilisés pour gérer ces risques et opportunités ainsi que la performance par rapport à ces objectifs) de la section Mesures et objectifs du TCFD ne sont pas abordés dans cette divulgation.



COFOMO